

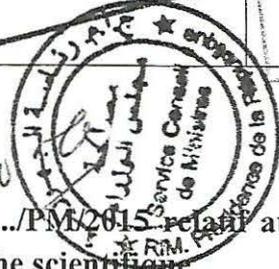
PREMIER MINISTERE

VISA :

DGLTEJO	DGFP	DGB	CF

وزارة التعليم
الإدارة العامة للميزانية
المستوى العام
RIM/MFPMA/DGFP/DER
VISA
تاريخ: 2015-12-09
م/أ.ع.و.و.م.د.ت.

وزارة المالية
الإدارة العامة للميزانية
المستوى العام
Direction Générale du Budget
En Chef



Décret n° 2015-120/PM 2015 relatif aux indicateurs de suivi de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

LE PREMIER MINISTRE

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006 et 2012 ;
- Vu la loi 2010-043 du 21 juillet 2010, modifiée, relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 06 septembre 2006 relatif au Conseil des Ministres, et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 183-2014 du 20 août 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 184-2014 du 21 août 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 006-2014 du 06 janvier 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

Le Conseil des Ministres entendu le 29 avril 2015 ;

Décète :

Article premier : En application des dispositions de la loi n° 2010-043 du 21 juillet 2010, particulièrement celles de l'article 2, le présent décret fixe les indicateurs obligatoires pour le Tableau de Bord de gouvernance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et prévoit la création d'un annuaire statistique pour le secteur.

Chapitre I – Définitions et Concepts

Article 2 : Le Tableau de Bord, prévu par le présent décret, désigne l'ensemble des indicateurs et des données établis pour structurer la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et promouvoir la bonne gestion des établissements.

Il comprend des données et des indicateurs produisant l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui reflète chaque année de façon synthétique l'état du secteur.

Article 3. Les Indicateurs choisis dans ce tableau de bord, fixés dans l'article 5 ci-après, ont pour objectifs de permettre au gouvernement de disposer d'outil d'aide à la décision afin d'exercer un suivi des institutions du supérieur, de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et l'état d'avancement des différents plans d'actions et de déceler à temps les contraintes problèmes rencontrés.

Ces indicateurs peuvent servir de critères d'appréciation pour les différentes validations, approbations et accréditations prévues par les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation.

Article 4. L'annuaire statistique apporte des informations essentielles brutes dont ont besoin les décideurs et les utilisateurs pour apprécier les résultats obtenus, identifier les contraintes et formuler de manière éclairée la politique de l'enseignement supérieur.

Chaque établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique est tenu de collecter les données nécessaires afin de contribuer à la production de l'annuaire statistique national.

Chapitre II – les indicateurs de l'enseignement supérieur

Article 5 : L'observation des indicateurs dans le tableau suivant est obligatoire pour l'orientation, le suivi et l'évaluation du système public et privé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

1. Contexte socio-économique, démographique et financier	Tab.1	<i>Indicateurs socio-économiques, démographiques</i>
	Tab.2	<i>Indicateurs socio-économiques, démographiques</i>
	Tab.3	<i>Part de l'éducation dans le budget général de l'Etat</i>
	Tab.4	<i>Dépenses par catégories, enseignement supérieur et recherche scientifique</i>
	Tab.5	<i>Part des institutions du Budget de l'Enseignement supérieur</i>
2. Accès et scolarisation	2.1	<i>Taux Brut d'Admission</i>
	2.2	<i>Taux Net d'Admission</i>
	2.3	<i>Taux de Transition Secondaire -> Supérieur</i>
	2.4	<i>Taux d'accès global à l'enseignement supérieur</i>
	2.5	<i>Taux Brut de Scolarisation</i>
	2.6	<i>Taux Net de Scolarisation</i>
	2.7	<i>Taux d'accès par niveau (LMD)</i>
	2.8	<i>Espérance de vie scolaire</i>
	2.9	<i>Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants</i>

	2.10	Distribution (%) des nouveaux inscrits dans les domaines d'étude (CITE 1997) selon le baccalauréat d'origine
	2.11	Étudiants mauritaniens boursiers à l'étranger par niveau et domaine d'étude (Domaines d'études et de formation de la CITE1997)
	2.12	Étudiants étrangers inscrits dans les institutions mauritaniennes
	2.13	Répartition des étudiants mauritaniens par âge et par genre
	2.14	Répartition des étudiants par domaine (niveau classification CITE, 2013)
3. Efficacité interne	3.1	Taux de promotion effectif ou Taux de Transition Effectif
	3.2	Taux de promotion apparent
	3.3	Taux de redoublement
	3.4	Pourcentage de redoublants
	3.5	Taux d'abandon
	3.6	Taux de survie/rétention
	3.7	Coefficient d'efficacité interne (CEI)
	3.8	Coefficient d'efficacité interne « redoublements »
	3.9	Coefficient d'efficacité interne « abandons » (ou hors redoublement)
	3.10	Coefficient d'Alourdissement de la Dépense (CAD)
	3.11	Taux de transition d'un niveau à l'autre (LMD)
	3.12	Taux d'achèvement d'un cycle LMD
	3.13	Pourcentage de licences obtenues en 3 ans
	3.14	Pourcentage de masters obtenus en 2 ans
	3.15	Pourcentage de thèses obtenues en 3ans
	3.16	Pourcentage de diplômes d'ingénieurs obtenus en 3ans
	3.17	Pourcentage des étudiants du supérieur inscrits dans les formations professionnelles et techniques
	3.18	Pourcentage des filières professionnelles et techniques
	3.19	Evolution des effectifs par domaine d'étude et type de formation
4. Personnel enseignant et non enseignant	4.1	Évolution du nombre d'enseignants par institution
	4.2	Évolution du nombre d'enseignants par diplôme académique
	4.3	Répartition des enseignants par tranche d'âge et par genre
	4.4	Nombre d'enseignants exerçant à plein temps au supérieur et autres suivant le grade, par institution et par genre
	4.5	Répartition du personnel administratif et technique par fonction
5. Partenariat	5.1	Mobilité (entrées/sorties) des enseignants, des étudiants et des stagiaires
	5.2	Étudiants étrangers inscrits par nationalité et par domaine d'étude
	5.3	Nombre de conventions signées avec des établissements nationaux ou étrangers du Supérieur
	5.4	Subventions au profit des associations scientifiques (montant et nombre)
6. Œuvres universitaires	6.1	Nombre de bénéficiaires de bourses et d'aides
	6.2	Logement
	6.3	Restauration
	6.4	Transport universitaire
	6.5	Nombre de cités et foyers universitaires
7. Pertinence et Efficacité externe	7.1	Pourcentage des diplômés du supérieur en formations professionnelles et techniques
	7.2	Évolution des diplômés des sciences et ingénierie
	7.3	Evolution des diplômés de filières courtes (BT et BTS)

	7.4	Diplômés en Médecine, Sciences et Techniques en % de tous les diplômés
	7.5	Répartition des diplômés suivant les filières
	7.6	Étudiants inscrits dans les formations en Médecine, Sciences et Techniques en proportion de l'ensemble des étudiants
	7.7	Part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat (non titulaires du baccalauréat en Mauritanie)
	7.8	Insertion professionnelle des jeunes diplômés (12, 18, 36) mois après leur sortie de leur formation initiale
	7.9	Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur
	7.10	Taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur
8. Institutions d'enseignement supérieur (IES) et étudiants	8.1	Répartition des IES par type et par statut
	8.2	Évolution du nombre d'étudiants de 2010 à 2014, public et privé par institution
	8.3	Taux d'accroissement annuel des étudiants
	8.4	Répartition des étudiants par domaine d'étude
	8.5	Répartition des étudiants par domaine d'étude et par statut
	8.6	Répartition Garçons/filles par domaine d'étude
	8.7	Répartition des étudiants par domaine d'étude et par niveau
	8.8	Évolution du nombre d'étudiants par niveau
	8.9	Répartition des étudiants par niveau et par statut
	8.10	Évolution du nombre de boursiers dans le public
	8.11	Évolution du nombre de boursiers à l'étranger par niveau d'étude
	8.12	Nombre d'étudiants par établissement
	8.13	Répartition des étudiants par niveau et par âge
9. Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier	9.1	Nombre d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité
	9.2	Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
	9.3	Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription
	9.4	Taux d'occupation des locaux
	9.5	Indicateurs relatifs aux actions dans le domaine des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
10. Recherche scientifique	10.1	Nombre d'unités de recherche / laboratoires par institution
	10.2	Evolution du nombre de mémoires soutenus (Master / Thèses)
	10.3	Evolution du nombre de publications communications dans des colloques scientifiques
	10.4	Manifestations scientifiques
	10.5	Vulgarisations scientifiques
	10.6	Nombre d'articles publiés dans des revues à comités de lecture, revues indexées
11. Qualité	11.1	Ratio Etudiants/Enseignants, Etudiants/Personnel Administratif, Personnel pédagogique/Personnel Administratif et Ratio Etudiants/Personnel technique
	11.2	Moyenne m ² par étudiant
12. Equité	12.1	Indice de parité fille/Garçon

Chapitre III –La mise en œuvre des indicateurs

Article 6 : Les modalités pratiques de la mise en œuvre des indicateurs du Tableau de Bord prévu par le présent décret, seront fixés par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

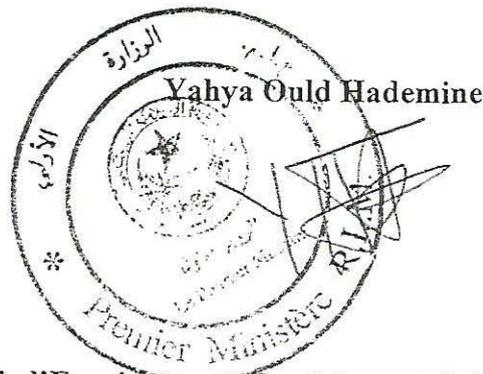
Les données à collecter et les indicateurs à calculer pour chaque établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique seront définis par arrêté.

Article 7 : Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique sont tenus d'œuvrer en collaboration avec la Direction des Stratégie et de Programmation au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour la mise en œuvre des indicateurs définis dans ce décret et ceux fixés par les arrêtés postérieurs.

Article 8 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 9 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le **02 JUIL 2015** /



Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Dr. Sidi Ould Salem

Ampliations:

MGG/PR	2
SGG	2
MESRS	2
MF	2
DGLTEJO	2
IGE	2
J.O	2
A.N	2

